

0383069E
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CAMILLE COROT
454 RUE PAUL CLAUDEL
38510 MORESTEL
Tel : 0474802891

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 05/09/2019
Réuni le : 03/10/2019
Sous la présidence de : Eric Lacroute
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DON FCPE - Le conseil d'administration autorise l'acceptation du don de mobilier la FCPE. Compte tenu de la valeur unitaire des meubles donnés, ces derniers ne seront pas inscrits à l'inventaire de l'établissement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0